



AMOPA TDU - 97-4

*Association des Membres de l'Ordre des
Palmes Académiques - Section de La Réunion*



EDITO

TDU N° 63 Mars 2024

Souhaitant encourager et soutenir l'excellence des filières universitaires réunionnaises, l'AMOPA a créé un prix ouvert aux meilleurs des étudiants des différents Masters de la Faculté de droit et d'économie. L'objet de ce prix est de récompenser l'excellence d'un cursus académique, mais également les valeurs humaines qui animent les candidats. Après avoir déposé un courrier de candidature, ils sont auditionnés par une commission qui les interroge sur leur parcours, leurs ambitions, leurs espérances. La récompense de ce Grand Prix est un séjour à Paris, à la découverte des grandes institutions de la République.

Les candidatures étaient particulièrement diversifiées, allant du droit des affaires au droit public, de l'économie appliquée à la monnaie, la banque, la finance ou l'assurance.



Mademoiselle **Séfora Pothin** a été la lauréate de ce Grand Prix AMOPA / MGEN 2023. Au cours de son audition, elle a convaincu le jury par la clarté de ses propos, les valeurs qu'elle défend et son attachement à son île.

Elle est actuellement en MASTER 2, Droit Public des Affaires et envisage à terme de passer le concours de recrutement externe de magistrat administratif.

Vous trouverez dans ce bulletin :

*Le compte-rendu, rédigé par Séfora POTHIN, de son séjour à Paris, à la découverte des grandes institutions de la République, en compagnie de Gilbert Louis HOARAU, Secrétaire de l'association AMOPA 974.

*Le compte rendu de la réception de notre lauréate et d'une délégation de l'AMOPA au siège de la MGEN Réunion.

*Un article de Jean-Baptiste SEUBE (Doyen Honoraire de la Faculté de Droit et d'Economie de La Réunion et membre actif de l'AMOPA), qui met en exergue les raisons de l'excellence de la filière « Droit et économie » de l'Université de La Réunion.

Nous remercions la MGEN, son Président, Luc BOYER, ses deux Administrateurs Départementaux, Nicolas PRUGNIERES et Thierry MESSAS qui, depuis quatre ans, nous soutiennent et nous permettent de mener à terme nos projets.

Nous remercions aussi Messieurs Jean-Marc RIZZO, doyen de la Faculté de Droit et d'Economie de La Réunion et Jean-Baptiste SEUBE, doyen honoraire, qui contribuent efficacement chaque année à la mise en œuvre du Grand Prix AMOPA / MGEN.

Bonne lecture.

Mon séjour à Paris par Séfora POTHIN

(Lauréate du Grand Prix de l'AMOPA 2023)



Mon avion, venant de La Réunion, a atterri à Paris **le dimanche 17 mars 2024** à 5h30. Je me suis rendue à la Gare de Denfert-Rochereau par Orly Bus afin de rejoindre M. Gilbert HOARAU, secrétaire de la section AMOPA de la Réunion qui fut mon accompagnateur durant mon séjour.

M. HOARAU m'a chaleureusement accueilli et nous nous sommes rendus ensemble à l'hôtel IBIS Style Château Landon Gare de l'Est. J'ai déposé mes valises, puis nous avons pris un petit déjeuner avant d'effectuer notre première sortie. Dès mon premier jour, j'ai pu me promener sur l'avenue des Champs-Élysées et faire du lèche-vitrines dans le très grand centre commercial des Quatre Temps à la Défense.

Le lundi 18 mars, M. HOARAU et moi avons pu prendre notre petit-déjeuner ensemble à l'hôtel avant d'attaquer une longue journée. Au programme : visite de l'Assemblée Nationale à 10h00 et des Invalides dans l'après-midi.

Nous avons été accueillis à l'Assemblée Nationale par M. Stevie COUDRAY, l'attaché parlementaire de la députée Mme Karine LEBON. La visite a commencé par le Cour d'honneur et s'est poursuivie par les différentes salles du Palais Bourbon : le Salon Delacroix, le Salon Casimir Perrier, la salle des quatre colonnes, le Salon Pujol...M. COUDRAY nous a ensuite conduits dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale. Ce fut un moment particulièrement intense pour moi. Après l'avoir vu tant de fois à la télévision, j'y étais ! La visite s'est achevée dans le jardin des quatre colonnes qui jouxte l'Hôtel de Lassay, résidence de l'actuelle Présidente de l'Assemblée Nationale, Yaël BRAUN-PIVET. L'hôtel de Lassay est par ailleurs voisin de l'hôtel du Ministère des Affaires Étrangères.

Dans l'après-midi, nous avons effectué une visite auto-guidée du Musée de l'armée et du Tombeau de Napoléon aux Invalides.



La matinée du mardi 19 mars a été consacrée à la visite guidée de la Cour de cassation. Nous avons été accueillis par Mme COMTE Laure, Magistrate, Conseillère Référéndaire et Chargée de Mission à la Chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation qui nous a servi un café. J'ai été éblouie par la beauté des lieux et émue d'avoir été si bien reçue. Nous avons eu la chance d'assister à une audience publique et de rencontrer le Président de la Chambre économique, financière et commerciale, M. Vincent VIGNAUD.

La visite s'est poursuivie aux côtés de M. Guillaume FRADIN qui est le Directeur de la Communication à la Cour de Cassation. Quel enrichissement cela a été pour moi ! J'ai été émerveillée de découvrir l'histoire de ces lieux et de voir de mes propres yeux ce dont j'ai tant entendu parler dans le cadre de mes études.

L'après-midi nous avons visité Paris en bateau-mouche. J'ai beaucoup apprécié cette promenade. Gilbert et moi avons eu un temps magnifique : du soleil et une température de 18°C. Les conditions étaient donc idéales pour du faire un peu de tourisme !

Nous nous sommes ensuite rendus au siège de l'AMOPA à 16h00. J'ai rencontré la Présidente de l'association, Mme DUJANY Michèle qui nous a présentés à l'équipe administrative présente. J'ai eu grand plaisir à échanger avec Madame DUJANY qui a été à mon écoute et qui a passé près de deux heures en notre compagnie. Au moment de nous quitter, elle m'a gentiment remis plusieurs numéros de la revue de l'AMOPA.



Le mercredi 20 mars a été notre journée la plus chargée. Après notre petit-déjeuner en tête à tête habituel, M. HOARAU et moi avons rendez-vous au Sénat à 10h00. Nous avons été reçus par Mme TENAGUILLO Karine. Nous avons d'abord visité la Chapelle de la Reine Marie de Médicis et le petit jardin d'hiver du « Petit Luxembourg » avant de nous rendre au Palais du Luxembourg dont la beauté m'a tout particulièrement subjuguée. De la salle de conférences, en passant par la bibliothèque et l'escalier d'honneur, tout était splendide ! Nous avons également eu la chance de pouvoir nous rendre dans l'hémicycle du Sénat. L'après-midi, nous avons rejoint M. Nassim LARFA au Conseil économique social et environnemental (CESE) qui est la troisième assemblée constitutionnelle de la République. M. LARFA est le conseiller du Président du CESE, M. Thierry BEAUDET. Il nous a fait visiter les locaux et nous avons pu échanger ensemble sur nos parcours respectifs et les missions du CESE.



Le jeudi 21 mars nous n'avions rien au programme durant toute la matinée. Ma sœur résidant sur Paris, je l'ai rejointe et nous avons visité Montmartre ensemble.

L'après-midi, M. HOARAU et moi avons rendez-vous à 15h30 au siège de la MGEN. Nous avons été chaleureusement accueillis par Madame Delphine PIETU, chargée de missions relations institutionnelles et affaires publiques à la MGEN. Elle nous a fait visiter les locaux qui viennent tout juste d'être rénovés. Nous nous sommes rendus sur le toit du bâtiment afin de profiter d'une vue panoramique sur Paris ! Puis, M. Yannick BOBO, administrateur national de la MGEN, et Mme Mylène BONNEL, Vice-Présidente nous ont rejoints. J'ai été ravie de pouvoir saluer M. BOBO et d'échanger avec Mme BONNEL qui nous a présenté la MGEN : son histoire, ses valeurs, ses différentes prestations. Je leur suis reconnaissante pour le temps qu'ils nous ont accordé et pour l'attention qu'ils ont eue à notre égard. Un livre retraçant l'histoire de la MGEN et ses grands combats et un autre dressant un état des lieux de la situation des femmes à travers le monde nous ont été remis, à monsieur HOARAU et à moi-même, par Mme BONNEL.



Le vendredi 22 mars était mon dernier jour de visite ! Comme le temps est passé vite ! Destination : Le Conseil d'Etat qui occupe le Palais Royal depuis 1875, aux côtés de la Comédie-Française, du Conseil constitutionnel et du ministère de la Culture. Pour cette ultime visite, nous avons été reçus par M. DEPAULD Patrick, gestionnaire des Ressources humaines et chargé des visites au Conseil d'Etat. Quelle joie cela a été pour moi de visiter le Palais Royal, haut lieu de l'histoire de France et de la vie parisienne aux côtés de M. DEPAULD ! J'ai eu l'honneur de rencontrer Monsieur Rémi SCHWARTZ, membre du Conseil d'Etat et Président du Tribunal des Conflits et ai pu découvrir l'histoire de chaque pièce du Palais. Charmée par la splendeur des lieux, j'ai été en même temps, très émue de me tenir dans la salle de contentieux du Conseil d'Etat, de visiter le Tribunal des Conflits et de me rendre dans la salle de l'Assemblée générale. Pour une Réunionnaise étudiante en droit public c'est un superbe cadeau !



Je remercie vivement l'AOMPA Réunion et plus particulièrement sa Présidente Mme Christiane ANDRE, l'AMOPA National, la MGEN et son responsable régional, M. Nicolas PRUGNIERES, pour ce séjour d'une semaine à Paris. Je n'aurais jamais cru pouvoir visiter des lieux si majestueux et faire des rencontres aussi importantes. Un grand merci à M. HOARAU Gilbert dont la gentillesse et la générosité m'ont particulièrement touchée. Un grand merci à l'ensemble des personnes qui ont participé, de près ou de loin, à ce qui a été pour moi une aventure exceptionnelle et inoubliable.

Réception à la MGEN par *Gilbert Louis Hoarau*

Afin donner un caractère officiel au partenariat AMOPA / MGEN et de permettre à Séfora POTHIN (la lauréate du Grand Prix de l'AMOPA) de donner ses impressions sur le concours « Grand Prix de l'AMOPA / MGEN » et sur son séjour à Paris, le Comité Départemental de la MGEN-Réunion a invité une délégation de l'AMOPA ainsi que Séfora POTHIN et ses parents à une réunion le mercredi 17 avril 2024 au Siège de la MGEN à St-Denis.

Séfora POTHIN était accompagnée de sa mère et la délégation de l'AMOPA était composée de la Présidente (Christiane ANDRE), du Vice-Président (Patrick HERVE) et du Secrétaire (Gilbert Louis HOARAU).

Les invités ont été reçus à 15H00 par Monsieur Luc BOYER, Président de la MGEN Section de la Réunion, Monsieur Yannick BOBO (Administrateur National de la MGEN), messieurs PRUGNIERES Nicolas et Thiery MESAS (Responsables MGEN pour l'Océan Indien) et les membres du Comité Départemental de la MGEN.

Après le discours de bienvenue de Luc BOYER, la Présidente de l'AMOPA a fait une courte prise de parole pour rappeler l'importance de ce partenariat qui permet depuis trois ans d'organiser ce concours et pour remercier de leur soutien, la MGEN, son Président Départemental, l'Administrateur National, les Administrateurs locaux et le Comité Départemental.

Séfora POTHIN est intervenue pour nous relater succinctement les événements marquants de sa semaine à Paris, nous dire tout son bonheur d'avoir pu bénéficier de ce séjour et remercier la MGEN et l'AMOPA.

Un petit film retraçant jour après jour le séjour de Séfora POTHIN et réalisé à l'initiative de la MGEN a été projeté. Séfora POTHIN a ensuite répondu à un certain nombre de questions concernant surtout l'orientation qu'elle comptait suivre après l'obtention de son Master.

Après la remise d'un petit cadeau à Séfora POTHIN et aux représentants de l'AMOPA, le Président Luc BOYER a invité tout le monde à participer au cocktail offert par la MGEN.

Gilbert Louis HOARAU
Secrétaire de la Section AMOPA de la REUNION



Faire des études de droit à La Réunion

Jean-Baptiste SEUBE

A La Réunion comme en métropole, le droit attire. Les raisons sont nombreuses : le prestige de la robe d'avocat, la dignité de la fonction de juger, le souhait d'aider les plus démunis ou, plus prosaïquement, l'exemple de nombreuses séries américaines.... Avant de s'inscrire en première année de droit, le jeune bachelier doit toutefois se poser certaines questions essentielles.

Les études de droit : pour qui ? Tout bachelier peut s'inscrire en première année. Les chiffres montrent pourtant que tous n'ont pas les mêmes chances de succès. Les lycéens viennent trop souvent au droit « par défaut » : pas assez bons en mathématiques pour aller en sciences ou en économie, pas assez bons en langues pour aller en lettres, pas assez travailleurs pour se lancer en médecine, ils pensent à tort que le droit ne nécessite aucun talent particulier. La désillusion sera alors au rendez-vous.

Pour réussir ses études de droit, il est nécessaire d'avoir une appétence pour les mots, d'aimer analyser un texte et d'être capable d'en percevoir toutes les nuances... De telles qualités sont de plus en plus rares à une époque où l'immédiateté et les impressions vagues sont trop souvent l'alpha et l'oméga de la réflexion.

Dans les premiers mois de son cursus, l'étudiant pensera qu'il suffit d'apprendre le cours par cœur puis, progressivement, il s'apercevra que les connaissances brutes ne sont que des outils qui doivent être mis au service d'une pensée, d'une argumentation.

Le droit est en effet tout sauf une « solution » que l'on trouve à un problème et qui s'impose comme la seule exacte. Si tel était le cas, les ordinateurs remplaceraient vite les juristes. Le droit est bien plus que cela : il est une science de l'argumentation. Les études de droit visent donc à doter les étudiants de solides connaissances théoriques mais, surtout, à leur inculquer les bases du raisonnement. **C'est l'aptitude au raisonnement qui compte le plus ! Car il est un étrange paradoxe** : du fait de l'emballage législatif et du flot continu des réformes, le droit qu'on enseigne aux étudiants ne sera sans doute pas le droit qu'ils pratiqueront dans leur vie professionnelle. On perçoit donc bien que, plus que les textes, ce sont les qualités de compréhension, d'adaptation et de raisonnement qui comptent le plus. Derrière le fatras de textes auquel le profane réduit souvent le droit, l'essentiel est la structuration de la pensée !

Les études de droit : quel contenu ? Les études de droit sont, partout en France, calibrées sur le même schéma : les trois premières années sont consacrées aux matières fondamentales du droit public et du droit privé ; les deux années suivantes sont des années de spécialisation. Il existe désormais une sélection à la fin de la troisième année : seuls les étudiants les plus méritants pourront donc intégrer le master de leur choix afin de se spécialiser dans le domaine qui les attire le plus.

Ces domaines sont nombreux. Le droit ne cesse en effet de se ramifier, emportant de fait la ramification des masters offerts par les facultés. Par exemple, le droit des affaires était une spécialité à lui seul dans les années 1980 ; il a désormais explosé et se décline en de nombreuses sous-spécialités : droit des sociétés, droit des marques, droit de la concurrence, droit bancaire, droit du travail, droit fiscal... Cette « surspécialisation » est à la fois une chance et un péril : une chance car l'étudiant sera correctement formé aux attentes d'un marché qui recherche des spécialistes ; un danger car l'étudiant deviendra un « juriste à œillères », excellent dans son domaine, mais ignare dès qu'il se risque hors de sa spécialité. Le bon juriste est celui qui est capable de faire des aller-retour incessants entre le droit commun et le droit spécial dans lequel il intervient.

On reproche souvent aux études de droit ne pas être assez pratiques : quel avocat n'a jamais regretté que l'université ne forme pas les étudiants à la rédaction d'assignations ou de conclusions ? quel magistrat qu'elle ne les sensibilise pas à la rédaction d'un jugement ? quel notaire qu'elle ne leur enseigne pas la technique de rédaction d'un acte authentique ?

La critique doit être relativisée. D'une part, les études de droit sont de plus en plus tournées vers la pratique et les masters sont désormais conçus comme des passerelles vers la vie professionnelle : des professionnels du droit interviennent dans les diplômes, des concours d'éloquence ou des procès fictifs sont fréquemment organisés, les stages sont obligatoires, l'alternance se développe... D'autre part, il ne faut pas oublier que le but d'une faculté de droit n'est pas de former des avocats, des magistrats, des notaires ou des fonctionnaires. C'est le rôle des différentes écoles professionnelles (Centre Régional de Formation à la Profession d'Avocat ; Ecole Nationale de la Magistrature ; Instituts Régionaux d'Administration ; Institut de Formation des Professions Notariales...). La faculté de droit forme simplement des juristes, habiles au maniement des notions et des concepts, rompus au raisonnement juridique, qualités qu'ils mettront en oeuvre pour embrasser la profession de leur choix.

Les études de droit : quels débouchés ? On dit souvent que le droit mène à tout. C'est vrai car le droit est partout, dans chaque activité humaine. Ubi societas, ibi jus disaient les anciens. La santé, les administrations, la publicité, les marques, l'informatique, l'immobilier, le sport, l'environnement, les transports, l'agriculture, la presse... tous ces secteurs ont leur propre droit et, de fait, leurs propres juristes ! A cela s'ajoute le fait que les études de droit peuvent servir de tremplin pour s'aiguiller vers d'autres professions : journaliste, agent sportif, entrepreneur, militaire, gendarme...

En restant dans le domaine du droit et au-delà des traditionnelles professions réglementées, de nombreux juristes investissent des domaines qui n'existaient pas il y a quelques années. Les droits de l'homme ont connu une fulgurante consécration sous l'effet de la Convention européenne éponyme ; le droit de l'Union européenne ou des Nations Unies offrent de riches perspectives au juriste soucieux de dépasser ses frontières nationales ; le développement de la médiation et de la conciliation offrent d'autres alternatives au traditionnel procès ; le développement des données ouvre de nouveaux champs au respect de la vie privée ; les « legal designer » ont pour mission de rendre accessibles et compréhensibles les documents juridiques les plus abscons ; les spécialistes de l'IA réfléchissent déjà à la future responsabilité des robots... Le besoin de juristes est continu. Le droit ne connaît pas la crise...

Les études de droit : à La Réunion ? Etant sans conteste la meilleure faculté ultra-marine, la faculté de droit de La Réunion rivalise sans difficulté avec des facultés métropolitaines de même taille. Cela s'explique entre autres choses par la qualité de son corps enseignant puisque de nombreux professeurs ont une réputation nationale et ont fait le choix de rester durablement à La Réunion, par la proximité qui existe entre les étudiants et le corps enseignant, par l'adéquation des diplômes proposés aux débouchés locaux...

De nombreux étudiants font donc leurs premières années à La Réunion et intègrent sans aucune difficulté des filières dans de prestigieuses universités parisiennes. Ceux qui font le choix de rester peuvent mener leur cursus universitaire jusqu'à son terme, passer des concours et devenir avocats, notaires, fonctionnaires, magistrats, juristes d'entreprise... et mille autres choses. Ils pourront alors contribuer, à leur échelle, au développement de l'île.

Deux exemples récents, pour terminer, révèlent l'excellence de la formation reçue à La Réunion : un jeune docteur de droit privé a été classé premier pour devenir maître de conférences dans une université parisienne mais a fait le choix de rester à La Réunion et de faire bénéficier les étudiants de son savoir ; un jeune docteur en droit public a vu sa thèse couronnée par le prix du Conseil constitutionnel. Ces exemples, mais il en existe bien d'autres, confirment l'excellence de la formation juridique réunionnaise.

Jean-Baptiste Seube

Doyen honoraire de la faculté de droit et d'économie

Membre de l'AMOPA